



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER  
ET DU ROMORANTINAIS

**N°20.027**

**Date de convocation**

29/09/2020

**Nombre de délégués**

- En exercice : 66
- Présents : 48
- Votants : 52

**Objet :**

CREATION D'UN  
EMPLOI PERMANENT  
POUR LE POSTE  
D'ASSISTANTE  
COMPTABLE

**Transmis à la Préfecture  
le :**

**- Reçu le :**

**- Publication le :  
ou notifié le :**

Pour extrait conforme  
au Registre des  
délibérations

SELLES-SUR-CHER,  
le  
13/10/2020

**DELIBERATION N°27  
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER  
ET DU ROMORANTINAIS**

L'an deux mille vingt, le treize octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical convoqué, s'est réuni à Sassay, sous la présidence de M. Christophe THORIN

**Etai~~ent~~ présents :** Les délégués des Communes, Communauté, des Communes et Conseil Départemental

ANGE : BILLY : Jean-Marc NORBERT CHATEAUVIEUX : CHATILLON-SUR-CHER : Bruno DANGER CHATRES-SUR-CHER : Sylvie DOUCET CHEMERY : Anne-Marie THEVENET CHISSAY-EN-TOURAINNE : Gilles PELLE CHOUSSY : Sylvie BOREL COUDES : Géraldine VEUX COUFFY : Stéphanie SICHAULT COURMEMIN : Edwige DUVAL FAVEROLLES-SUR-CHER : Elisabeth AUGÉ FRESNES : Patrick GAUTIER GIEVRES : Marie-Thérèse DRUESNE ; Françoise GILOT-LECLERC GY-EN-SOLOGNE : Gilles DESLOGES LA CHAPPELLE-MONTMARTIN : LANGON-SUR-CHER : Philippe VERNEUIL LASSAY-SUR-CROISNE : Michel BAUD LE CONTROIS-EN-SOLOGNE : Quentin LEGOUY LOREUX : Joël HERISSET MARAY : MAREUIL-SUR-CHER : Cédric DEVANNE MEHERS : MENNETOUSUR-CHER : Christophe THORIN MEUSNES : Carole ROUSSEAU MONTHOU-SUR-CHER : Marq MARCEAU MONTRICHARD - VAL DE CHER : MUR-DE-SOLOGNE : Pascal PICARD NOYERS-SUR-CHER : André COUETTE	OISLY : Christian FINOT PONTLEVOY : Christian GUESNARD POUILLE : Alain GOUTX PRUNIERS-EN-SOLOGNE : Aurélien BERTRAND ROMORANTIN-LANTHENAY : Jeanny LORGEUX ROUGEOU : SAINT AIGNAN-SUR-CHER : Eric CARNAT SAINT GEORGES-SUR-CHER : Bernard CLICHY SAINT-JULIEN-DE-CHEDON : Jean-Claude HENAULT SAINT JULIEN-SUR-CHER : Romain SOURIOUX SAINT LOUP-SUR-CHER : Pierre BARBE SAINT ROMAIN-SUR-CHER : Michel TROIGNON SASSAY : Sylvianne TURMEAUX ; Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED SEIGY : Pedro BÄCHLER SELLES-SUR-CHER : Stella COCHETON ; SOINGS-EN-SOLOGNE : Anne-Marie DELALANDE THESEE : Daniel CHARLUTEAU VALLIERES-LES-GRANDES : Eric LACROIX VILLEFRANCHE-SUR-CHER : Bruno MARECHAL VILLEHERVIERS : François CAVALIE CC VAL DE CHER - CONTROIS : CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS : Nicole ROGER CONSEIL DEPARTEMENTAL : Jean-Marie Janssens ; Jacques MARIER ; Geneviève REPINCAY
---	--

**Etai~~ent~~ absents excusés :**

Phillippe DESMARET ; Régis LESEC ; Christian SAUX ; Nicolas BARRAS ; Ludovic BRIANDET ; Nicole DESEQUELLES ; Annie LEVAUX ; Philippe PLASSAIS ; Marie-Claude DEMOULIN ; Anne BOURDIN ; Gérard LEVIER ; Gilles CHANTIER ; Olivier RACAULT ; Anne-Marie OLIVER ; Manuel TEXEIRA ; Claude CHANAL ; Anne-Laure CHEVALIER ; Martine BOILEAU ; Béatrice HUC ; Patrice RUDAULT ; Sabrina COMPAIN ; Pascale TETOT ; Julie THEPIN ; Antoine LELARGE ; Eric MARTELLIERE ; Elodie PEAN ; Jean-Luc BRAULT ; Marianne HEMON ; Gérard THUE ; Gilles BELLIER ; Annick GOINEAU ; Gille GAILLARD ; Xavier DESCHAMPS ; Martine TONNARD ; Céline CHUET ; Jean-François MARINIER ; Pierre LANGLAIS ; Bernadette DESGRANGE ; Michel DUMONT-DAYOT ; Jean-Claude GAGUEUX ; Yves VILLANUEVA ; Bérénice CULIOLI ; Florence DANIAU ; Jean-Louis BERTHAULT ; Laurent ALBERT ; Mickaël MOITAL ; Michel GUIMONET ; Christophe LAUNAY ; Jean-Christophe ROUET ; Xavier TROIGNON ; Dominique VAILLANT ; Michel LEPLARD ; Florence MALLIET ; Sandra TARTARIN ; Guy DUCHOSSOIS ; Marie-Laure BERTHIER ; Bernard BIETTE ; Sylvie PAVONE ; Patrick LEFRENE ; Nelly ANTOINE ; Hervé DELORME ; Jacques PAOLETTI ; Alain POMA ; Hubert BESSONNIER ; Marie-Pierre BEAU ; Christina BROWN ; Dominique CHAUMEIL ; Michel FROMET ; Isabelle HERMSDORFF-BACHELIER ; Louis de REDON (excusé) ; Philippe SARTORI.

**Procurations :**

Philippe DESMAREST (à Jean-Claude HENAULT) ; Béatrice HUC (à Quentin LEGOUY) ; Marie-Pierre BEAU (à Jacques MARIER) ; Philippe SARTORI (à André COUETTE).

Le Comité Syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,





PAYS DE LA VALLÉE DU CHER  
ET DU ROMORANTINAIS

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels,

Il est demandé la création d'un emploi permanent au titre du grade adjoint administratif. A défaut d'être occupé par un fonctionnaire, l'emploi permanent ainsi créé pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel.

Après avis favorable du bureau du Pays en date du 07 Octobre 2020 ;

#### DECIDE

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires sur une durée d'un an renouvelable 1 fois.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 02 novembre 2020 :

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Catégorie C,

Grade : Adjoint Administratif :

- ancien effectif : 6 employés
- nouvel effectif : 6 employés

**LE PRESIDENT,  
Christophe THORIN**

